


DIRECTIVE		 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire : 2018-2019		
MPT – FOR – DIR 2.04	LPB	Mise à jour : 28.06.2018

1. Voies de formation

La Division technique propose les cours de Maturité professionnelle orientation « Technique, architecture et sciences de la vie » (MPT) après l'obtention du CFC (post-CFC), immédiatement après les cours CFC ou plusieurs années plus tard (après une expérience professionnelle, un séjour linguistique, etc).

Il est possible de choisir entre deux durées de formation :

- durant une année à **plein temps**,
- ou durant deux années à **temps partiel** (cours de l'après-midi la première année, et cours du matin la seconde année). Les examens MPT sont alors répartis sur les deux années.

➤ Filière courte 3+1

Les élèves de l'Ecole des métiers techniques (EMT) ont la possibilité de réduire d'une année la durée de leur formation de 4 ans en suivant la filière courte 3+1 (3 ans d'apprentissage et 1 année de maturité professionnelle). Cette filière est réservée aux élèves obtenant de bonnes moyennes semestrielles (voir les conditions spécifiques de cette filière dans le mémento ou auprès du secrétariat).

2. Conditions d'admission en MPT

Pour être admis en classe de MPT post-CFC, il faut être titulaire d'un CFC et avoir obtenu les « conditions maturité » en fin de scolarité obligatoire, c'est-à-dire :

- avoir une moyenne générale d'option suffisante,
- n'avoir pas plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des branches de base et des branches d'option,
- et présenter le profil scolaire suivant :
 - avoir le niveau A dans trois disciplines, avec un total des notes de 12 points au minimum ;
 - ou avoir le niveau A dans deux disciplines et le niveau B dans une discipline, avec un total des notes de 14 points au minimum et au moins la note 5 au niveau B.

Les élèves qui ne remplissent pas ces conditions doivent se présenter à un **examen d'admission** dans les branches de mathématiques, français et allemand.

Pour permettre aux futures candidates et aux futurs candidats de se préparer au mieux à l'examen d'admission, il est possible de suivre un cours préparatoire (voir point 2.1 ci-dessous).

A noter que même si l'admission se fait sans examen, il est recommandé de se mettre à niveau en suivant le cours préparatoire (voir point 2.1 ci-dessous) et/ou les cours de mise à niveau (voir point 4 ci-dessous). Le détail concernant le niveau prérequis dans chaque branche MPT se trouve au point 3 ci-dessous.

DIRECTIVE		 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire : 2018-2019		
MPT – FOR – DIR 2.04	LPB	Mise à jour : 28.06.2018

2.1 Cours préparatoire

Le cours préparatoire n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé, car il permet de réviser les connaissances qui devraient être bien maîtrisées à la fin de la 11^e année de la scolarité obligatoire (au niveau A). Par l'inscription au cours préparatoire, la fréquentation régulière et les devoirs à domicile deviennent obligatoires.

Le cours préparatoire se compose de cinq leçons hebdomadaires dans les trois branches examinées : mathématiques, français et allemand. Un document de référence précise le contenu des différentes branches d'examen (*Contenu du cours préparatoire à la MPT : MPT-FOR-REF 2.01*).

Le cours préparatoire se déroule du 10 septembre 2018 au 31 mai 2019.

Pour les candidats à l'examen d'admission, il est recommandé de suivre le cours :

- en 3^e année d'apprentissage, pour un CFC en 4 ans,
- en 2^e ou 3^e année d'apprentissage, pour un CFC en 3 ans.

Pour l'année scolaire 2018-2019, deux cours sont organisés selon l'horaire suivant :

	Cours 1 : lundi	Cours 2 : mercredi
14h15-15h00	Français - allemand	Mathématiques
15h05-15h55		
16h00-16h45	Mathématiques	Français - allemand
16h50-17h35		
17h40-18h25		

Les élèves peuvent choisir l'horaire du cours préparatoire en fonction des disponibilités laissées par leur employeur ou par le coordinateur. Il est possible de suivre une partie du cours 1 et l'autre partie du cours 2.

Les élèves sont autorisés à suivre le cours préparatoire plusieurs fois, notamment en fin de journée, en cas d'échec à l'examen d'admission.

Il est également possible de ne suivre que certaines branches du cours préparatoire. Le français et l'allemand sont organisés sous forme de modules, selon le calendrier suivant :

Semaines	Nombre de leçons	Branche
Du 10 septembre 2018 au 21 décembre 2018	13 semaines = 26 leçons	Français
Du 07 janvier 2019 au 31 mai 2019	18 semaines = 36 leçons	Allemand
Total :		31 semaines = 62 leçons

Le formulaire d'inscription au cours préparatoire (*Inscription au cours préparatoire MPT : MPT-FOR-MOD 2.04*) est disponible sur le site divtec.ch ou au secrétariat.

Le délai d'inscription est fixé **au vendredi 31 août 2018**.

Il est possible de rejoindre le cours préparatoire en cours d'année, mais c'est à l'élève de se mettre à niveau sans perturber le travail de ses collègues.

DIRECTIVE		 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire : 2018-2019		
MPT – FOR – DIR 2.04	LPB	Mise à jour : 28.06.2018

2.2 Examen d'admission

L'examen d'admission est composé de trois examens écrits, en mathématiques, français et allemand.

Le prochain examen d'admission aura lieu le **samedi 08 juin 2019, de 08h15 à 12h30**.

Le formulaire d'inscription à l'examen d'admission et aux cours de MPT (*Inscription en Maturité professionnelle orientation Technique, architecture et sciences de la vie* : MPT-FOR-MOD 2.06) est disponible sur le site divtec.ch ou au secrétariat.

Le délai d'inscription à l'examen d'admission est fixé au **vendredi 17 mai 2019**.

Une convocation à l'examen d'admission sera envoyée aux personnes inscrites par courrier électronique.

Pour réussir l'examen d'admission, il faut obtenir une moyenne de 4,0 au minimum et pas plus d'une note insuffisante. La note de mathématiques compte trois fois, la note de français deux fois et la note d'allemand une fois.

En cas d'échec, le candidat ou la candidate peut s'inscrire à une autre session d'examen une année ultérieure.

3. Pour commencer les cours MPT avec le bon niveau

Aucun cours de mise à niveau ou de rattrapage n'est prévu durant l'année de formation en MPT. Il faut donc obtenir les connaissances nécessaires **avant l'entrée en MPT**.

Afin de permettre aux futurs élèves en MPT de compléter ou de réviser leurs connaissances dans les différentes branches, la Division technique propose plusieurs cours préparatoires (voir point 2.1 ci-dessus) ou de mise à niveau (voir point 4 ci-dessous).

Il est vivement recommandé, même aux élèves qui ne doivent pas passer l'examen d'admission, de suivre le cours préparatoire un ou deux ans avant l'entrée en MPT. Il est possible de se désinscrire facilement du cours préparatoire si vous constatez que vous avez des connaissances suffisantes. Un document de référence précise le *Contenu du cours préparatoire à la MPT* (MPT-FOR-REF 2.01).

Les cours de mise à niveau en allemand et anglais sont recommandés durant l'année qui précède l'entrée en MPT. Le cours de mise à niveau en allemand est différent du cours préparatoire et peut être suivi en complément de ce dernier. Le cours de mise à niveau en anglais est destiné aux élèves qui ne pratiquent pas cette langue durant leur formation CFC ou qui ont des connaissances lacunaires.

Voici des indications concernant le niveau attendu pour suivre correctement les cours des différentes branches MPT :

- **Mathématiques** : bon niveau A en fin de scolarité obligatoire. Le document *Contenu du cours préparatoire à la MPT* (MPT-FOR-REF 2.01) précise quels chapitres doivent être maîtrisés.
- **Allemand** : bon niveau A en fin de scolarité obligatoire. Le document *Contenu du cours préparatoire à la MPT* (MPT-FOR-REF 2.01) précise quels chapitres doivent être maîtrisés. Il indique également la liste du vocabulaire à connaître et des pistes pour s'entraîner individuellement.
- **Anglais** : très bon niveau A2 (L'élève doit savoir utiliser l'anglais pour communiquer dans des situations du quotidien, comprendre des conversations et des instructions orales simples, comprendre des textes et emails basiques et se présenter et répondre à des questions le concernant.) Le

DIRECTIVE		 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire : 2018-2019		
MPT – FOR – DIR 2.04	LPB	Mise à jour : 28.06.2018

vocabulaire qui doit être maîtrisé se trouve ici : <http://www.cambridgeenglish.org/images/22105-ket-vocabulary-list.pdf>

- **Français** : aisance en orthographe, bonne expression écrite.
- **Physique, Chimie, Histoire et institutions politiques, Economie et droit** : aucun prérequis.

4. Cours de mise à niveau en anglais et en allemand

Un cours de mise à niveau en anglais et un autre en allemand sont proposés aux élèves durant l'année scolaire qui précède leur entrée en MPT. Chacun de ces cours est composé de deux leçons hebdomadaires durant 19 semaines, en fin de journée.

Le cours d'anglais a lieu le jeudi de 16h50 à 18h25, du 15 novembre 2018 au 11 avril 2019.

Le cours d'allemand a lieu le lundi de 16h50 à 18h25, du 12 novembre 2018 au 08 avril 2019.

Le délai d'inscription aux cours de mise à niveau est fixé **au vendredi 02 novembre 2018**.